

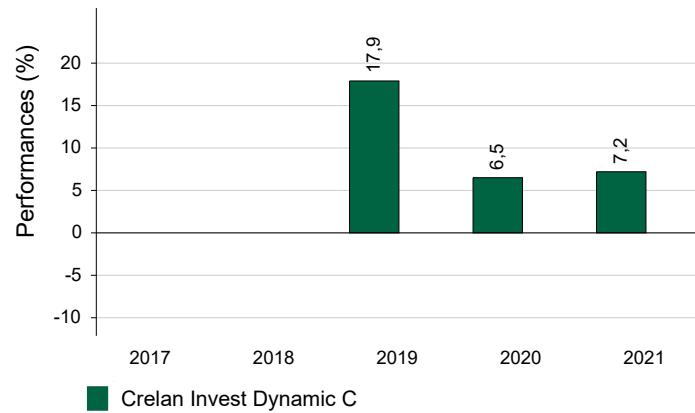


## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Différence éventuelle entre la commission de commercialisation du nouveau Fonds et celle du présent Fonds, avec un maximum de 1%.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,57%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

## Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du Fonds : 16 avril 2018

Date de création de la part : 16 avril 2018

Devise de référence : Euro

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Belgium Branch

Ce Fonds est un compartiment de la SICAV Crelan Invest (ci-après la « SICAV »). Crelan Invest est une société anonyme, SICAV publique de droit belge à compartiments multiples, ayant opté pour des placements répondant aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Le prospectus, les rapports annuels et semestriels de la SICAV, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français auprès du Service Financier de la SICAV : CACEIS Bank Belgium Branch, Avenue du Port 86C boite 320, 1000 Bruxelles (ci-après le « Service Financier ») ou auprès du Distributeur Global sur leur site [www.crelan.be](http://www.crelan.be). Vous pouvez y demander ces informations gratuitement.

La valeur nette d'inventaire de vos parts est publiée quotidiennement sur le site internet de l'Association Belge des Assets Managers (BeAMA), [www.beama.be](http://www.beama.be) et éventuellement dans la presse financière "L'Echo" et "De Tijd" jusqu'au 31 décembre 2022. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la VNI sera uniquement publiée quotidiennement dans la presse financière "De Tijd" et "L'Echo". La VNI peut également être disponible sur le site internet du Distributeur Global ([www.crelan.be](http://www.crelan.be)) et auprès de l'organisme assurant le service financier.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant : [www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy\\_FR.pdf](http://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy_FR.pdf). Une copie papier de la politique de rémunération sera mise gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Le Fonds est soumis aux dispositions fiscales de droit belge lesquelles pourraient avoir une incidence sur votre situation fiscale. Le traitement fiscal dépend de vos circonstances individuelles et peut changer dans le futur. Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès de votre conseiller.

La responsabilité de la société de gestion Luxcellence Management Company S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégés. En conséquence, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment. Vous avez le droit d'échanger les parts que vous détenez dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès du Service Financier de la SICAV.

Ce Fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

La société de gestion Luxcellence Management Company S.A. est agréée au Luxembourg et surveillée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 août 2022.